Aude : deux femmes voilées interdites de piscine

22/07/2010 à 18h59

Un altercation a éclaté entre un vigile et le mari de l'une des deux femmes voilées. Deux plaintes ont été enregistrées à la gendarmerie de Port-Leucate (Aude) à la suite d'un incident survenu mardi dans le village de vacances "Rives des Corbières ", un établissement de 700 lits, géré par la Fédération audoise des œuvres laïques (Faol).

Ce jour-là, deux femmes, musulmanes traditionalistes, en résidence dans la station balnéaire depuis samedi, ont tenté de se baigner. Alors qu'elles étaient vêtues d'un pantalon tunique et d'un hijab, le voile islamique. Seuls leurs visages étaient découverts. **Elles ont alors été invitées à se conformer au règlement intérieur** qui stipule que la tenue pour la baignade est le maillot de bain. Mais le ton est monté entre l'époux d'une des femmes et un vigile. Au point qu'une altercation a éclaté.

Là, les versions divergent. **L'époux est accusé d'avoir menacé le portier avec des boules de pétanque** qui sont considérées par la justice comme des «armes par destination». Le préposé à la sécurité lui aurait donné des coups.

Le dossier devrait être transmis aux parquets respectifs des départements d'origine des touristes, la Haute-Savoie et la Seine-et-Marne. **Une plainte pour discrimination n'aurait pas été retenue, «*faute d'éléments probants*».**De son côté, à la direction du village de vacances , on minimise l'incident. La sous-préfète de Narbonne Marie-Paule Bardèche considère que «*c'est avant tout un problème de règlement intérieur du centre de vacances, mis en place pour des raisons d'hygiène et*

sanitaires. L’accès de la piscine est réservé aux porteurs de maillot de bain. Même les shorts longs sont interdits».

Midi Libre (Merci à Le Hutin)